





Mineure en études anglaises

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES DÉPARTEMENT DE LITTÉRATURES ET DE LANGUES DU MONDE

Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-135-4-0
CYCLE	1 ^{er} cycle
TITRE OFFICIEL	Mineure en études anglaises
TYPE	Certificat
CRÉDITS	30 crédits
DURÉE	1 an
COTE R MINIMALE	20.00

-  Admission à l'automne et à l'hiver
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Jane Malcolm 514 343-6755
jane.malcolm@umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/>

Objectifs

La mineure en études anglaises offre aux étudiants inscrits à une majeure dans une autre discipline un complément de formation utile et intéressant. Les étudiants inscrits à la mineure choisiront entre l'orientation Littérature et culture et l'orientation Langue et culture selon leurs intérêts et leurs capacités. L'orientation Littérature et culture vise l'initiation aux études anglaises. Elle permet aux étudiants d'élargir leurs capacités d'analyse et leurs connaissances en littérature et culture d'expression anglaise. Elle permet également le perfectionnement de la langue anglaise. L'orientation Langue et culture vise la maîtrise de la langue anglaise. Elle permet aux étudiants d'améliorer leur capacité de lire, de parler et surtout de rédiger en anglais. Elle donne également une initiation de base aux études anglaises. Les deux orientations sont accessibles à l'étudiant qui démontre, par un test d'admission, que sa connaissance de la langue anglaise est suffisante pour lui permettre d'accéder à des cours de langue anglaise de niveau intermédiaire dès son admission au programme.

Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- DIRECTEUR(-TRICE) LITTÉRAIRE
- ÉCRIVAIN(E)
- INTERPRÈTE
- LINGUISTE
- SCÉNARISTE-DIALOGUISTE

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC et
- attester d'une connaissance de niveau intermédiaire de l'anglais (voir Remarques) ou réussir le test de classement du niveau B1.2.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF ou 605/990 au TFI au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.
 - Consultez les dates limites de téléversement de l'attestation de résultat à un test de français pour une demande d'admission.
 - Consultez la liste détaillée des tests et diplômes acceptés.

NB. – À compter de l'admission au trimestre d'hiver 2023, le TFI n'est plus accepté pour satisfaire à l'exigence de français à l'admission. Exceptionnellement, et ce, afin de permettre une transition, les résultats de TFI déposés seront pris en compte aux conditions décrites sur la page Prévoir les entrevues et les tests.

- soit avoir déposé une preuve de maîtrise du français reconnue par l'Université (voir le formulaire).
 - Consultez les dates limites d'obtention de la dispense.

Mise à niveau obligatoire en français écrit dans certains programmes : il est possible qu'après son admission, une personne doive se soumettre à une évaluation en français écrit, puis réussir des cours de mise à niveau. Pour savoir si cette mesure s'applique, consulter le Règlement propre à ce programme d'études; si l'article 6.6 n'y figure pas, c'est que le programme n'implique pas de mise à niveau obligatoire en français. Pour en savoir plus sur l'évaluation obligatoire en français écrit, consulter le site du Bureau du français dans les études.

Remarques

- Connaissance minimale de niveau intermédiaire de l'anglais: deux cours d'anglais de niveau collégial.
- Critères pour obtenir une dispense du test de classement: DEC dans un Cégep anglophone ou réussite de 24 crédits universitaires dans une université anglophone (cours en anglais).

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2023:** Du 15 août 2022 au 1^{er} juin 2023

Structure du programme (1-135-4-0)

Version 08 (A21)

La mineure comporte 30 crédits. Elle est offerte avec un tronc commun (segment 01) et deux orientations :

- orientation Littérature et culture (segment 71)
- orientation Langue et culture (segment 72).

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 01 TRONC COMMUN

Le tronc commun comporte de 9 à 15 crédits à option.

La structure du programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté indiqués par le premier chiffre du sigle : 1000 (1re année), 2000 (2e année) et 3000 (3e année). Il est fortement recommandé de prendre les cours dans cet ordre.

L'étudiant n'aura accès aux cours de niveau 2000 qu'après avoir suivi 15 crédits de niveau 1000.

Bloc 01A Grammaire et composition

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ANG 1052	English Grammar 1	3.0J	ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0J
ANG 1053	English Grammar 2	3.0J	ANG 1104	Composition: Writing and Research	3.0J

Bloc 01B Cultures anglophones

Option - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
ANG 1021	Contemporary British and Irish Culture	3.0
ANG 1022	Contemporary Canadian Culture	3.0J
ANG 1023	Contemporary American Culture	3.0

Bloc 01C Disciplines connexes

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0J S	HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0J
CIN 2102	Cinéma québécois	3.0J S	LCO 1000	Introduction à la littérature comparée	3.0J
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0	LCO 1001	Le textuel et le visuel	3.0
GRC 1031	Introduction à la littérature grecque	3.0J	LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
HAR 1167	Histoires mondiales de l'art 2	3.0J	MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0S	PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0S
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0J	POL 1953	Institutions politiques Canada - Québec	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0J	POL 1954	Politique internationale	3.0J
HST 1043	Histoire des États-Unis	3.0J	SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0J

SEGMENT 71 PROPRE À L'ORIENTATION LITTÉRATURE ET CULTURE

L'Orientation comporte de 9 à 21 crédits à option.

Bloc 71A Littératures, cultures, genres et perspectives historiques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 21 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ANG 1001	Reading Poetry	3.0J	ANG 1750	Science Fiction and Fantasy	3.0J
ANG 1002	Reading Fiction	3.0J	ANG 1755	Vampires in Film and Literature	3.0
ANG 1005	Reading Popular Culture	3.0S	ANG 2001	Poetry and Poetics	3.0J
ANG 1006	Reading Drama	3.0S	ANG 2006	Literature, Culture and Contact	3.0
ANG 1031	Survey of British Literature to 1650	3.0	ANG 2020	English Languages since 1066	3.0J
ANG 1032	Survey of British Literature, 1650-1900	3.0J	ANG 2115	Shakespeare	3.0
ANG 1034	20th & 21st Century Literatures in English	3.0J	ANG 2133	British Literature 1350 to 1660	3.0
ANG 1100	Initiation to English Literary Studies	3.0J	ANG 2144	British Literature 1660-1790	3.0
ANG 1282	British Drama	3.0	ANG 2153	British Literature 1790 to 1900	3.0
ANG 1320	Children's Literature in English	3.0	ANG 2183	American Literature 1900 to Present	3.0
ANG 1325	Survey of Canadian Literature	3.0	ANG 2260	Modernism in Art and Literature	3.0
ANG 1341	Irish Literature and Culture	3.0	ANG 2322	War, Literature, and the Arts	3.0
ANG 1380	Theatre in Montreal	3.0	ANG 2325	Contemporary Canadian Literature	3.0S
ANG 1381	Survey of American Literature	3.0	ANG 2361	Postcolonial Literature in English	3.0
ANG 1401	Quebec Writing in English	3.0	ANG 2362	Literature and Globalization	3.0
ANG 1450	The Short Story in English	3.0	ANG 2404	Literature and Transnational Feminisms	3.0J
ANG 1500	African-American Literature	3.0J	ANG 2454	Literature and Medicine	3.0
ANG 1600	Detective Fiction	3.0J	ANG 2461	Sexuality and Representation	3.0
ANG 1655	Travel Literature in English	3.0J	ANG 2480	Literature and the Planetary Imagination	3.0J
ANG 1700	Literature and Film	3.0			

SEGMENT 72 PROPRE À L'ORIENTATION LANGUE ET CULTURE

L'Orientation comporte de 12 à 21 crédits à option.

Bloc 72A Langue parlée

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0J S
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0J S
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0S

Bloc 72B Lecture et langue écrite

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0J	ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0J
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0J	ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0J

Bloc 72C Littératures modernes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ANG 1282	British Drama	3.0	ANG 1401	Quebec Writing in English	3.0
ANG 1320	Children's Literature in English	3.0	ANG 1500	African-American Literature	3.0J
ANG 1325	Survey of Canadian Literature	3.0	ANG 1600	Detective Fiction	3.0J
ANG 1341	Irish Literature and Culture	3.0	ANG 1700	Literature and Film	3.0
ANG 1380	Theatre in Montreal	3.0	ANG 1755	Vampires in Film and Literature	3.0
ANG 1381	Survey of American Literature	3.0			

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Arts et sciences	Mineure	30 crédits	1-960-4-0	Jour Soir
Français langue seconde: culture, études et travail	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-821-5-1	Soir
Traduction 1	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-185-5-0	Soir
Études anglaises	Majeure	60 crédits	1-135-2-0	Jour
Études hispaniques	Mineure	30 crédits	1-105-4-0	Jour

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études anglaises. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.